

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 MARS 2025

**DELIBERATION N°CD2025-  
03/1/2  
DOSSIER N°6753**

**INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHES  
CONCLUS ENTRE 3 000 € HT ET 5 538 000 € HT**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU  
Laurent DAULNY à Bertrand LABAR  
Hélène FAIVRE à Thierry GAILLARD  
Armelle MARTIN à Mary-Line GEOFFRE  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de  
l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHES CONCLUS  
ENTRE 3 000 € HT ET 5 538 000 € HT**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,  
VU la délibération n°CD2021-07/1/9 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation à la Présidente du Conseil Départemental notamment en matière de marchés publics ;  
VU la délibération n°CP2024-05/3/15 du 3 mai 2024 portant modification du guide interne des procédures*

*marchés publics ;*

*VU le Code de la Commande Publique ;*

*VU le rapport CD2025-03/1/2 de Madame la Présidente du Conseil départemental,*

*VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

### **DÉCIDE,**

De prendre acte du compte-rendu, présenté par la Présidente du Conseil départemental, de l'exercice de sa compétence déléguée en matière de marchés publics inférieurs aux seuils européens de **5 538 000 € HT**, depuis la Commission Permanente du 21 février 2025 (compte-rendu annexé à la présente délibération).

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**